

CIRCULAIRE N° 41 / 2022 – 29 août 2022

OBJET : **Élections des parents d'élèves**  
**vendredi 7 octobre 2022** ou **samedi 8 octobre 2022**

DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux

Chères et chers collègues,

L'affiche que nous vous proposons, participe à notre implication dans les élections des parents d'élèves qui est bien stipulée dans le cadre de notre fonction officielle :

**« Le DDEN est membre de la commission chargée d'assurer l'organisation et de veiller au bon déroulement des élections des représentants des parents d'élèves »**

(Code de l'Éducation Article D411-1 et des arrêtés du 13/05/1985 et du 25/07/2011 ainsi que les circulaires N°093-249 du 22/07/93 et N°00-082 du 09/06/2000 (voir pages 21 et 22 du Vademecum du DDEN- voir aussi le Guide de l'Union).

Note de service du 29/06/2022 [Élections | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse](#)

**« Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles. »** Nous sommes avec les enseignants et les parents d'élèves membres à part entière de la communauté éducative : nous formons une équipe qui partage les mêmes objectifs.

Tout en gardant notre identité et notre indépendance, par l'intermédiaire de ce visuel, nous ouvrons le dialogue avec les parents d'élèves et nous nous affirmons comme acteurs de cette équipe. Nous souhaitons également inciter les parents d'élèves à se renseigner et s'intéresser sur notre fonction. Voir à ce sujet la proposition de présentation du DDEN au Conseil d'école (Circulaire n°30/2017). Nous savons que les anciens parents d'élèves sont un des viviers pour notre recrutement.

Nous mettons donc à votre disposition un message visuel pour :

- ✓ engager et ouvrir le dialogue
- ✓ affirmer notre rôle
- ✓ traduire notre volonté de travailler en équipe

Une affiche pour poursuivre notre recrutement et assurer la pérennité de notre fonction.

L'affiche des élections sera disponible dans l'Intranet, à la rentrée.

**Amitiés laïques et fédérales.**